



## Résiliation d'un contrat d'internet orange

Par **stephanie**, le **18/07/2008** à **22:03**

J'ai pris internet (orange) au mois de juin 2008 (TV + Téléphone illimité, forfait à 39.90€/mois) et j'ai payer 96.44€. Comment résilier mon contrat avant la fin de la période d'engagement, sans frais?

Par **coolover**, le **20/07/2008** à **03:24**

J'aimerais t'apporter une réponse favorable mais malheureusement, il n'est pas possible de résilier ton abonnement avant la fin de la période d'engagement sans avoir à payer des pénalités, qui généralement se montent au prix de ton abonnement jusqu'à la fin de la période d'engagement.

Dès lors que tu as pris un engagement, tu ne peux le rompre (Art. 1134, cciv).

Seule exception, un motif légitime du type déménagement dans une région où tu ne peux plus accéder au service ou encore cas de force majeure (maladie grave par exemple).